

DECISION DU PRESIDENT
2026DECISION39

Objet : Devis pour animations réparations vélo.

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le contrat n° MOB18 avec « Cycles O'Vent » : 6 Le marché nouveau – 85670 SAINT-ETIENNE DU BOIS et le contrat n° MOB19 avec « AD Cycles » : 58 bis La Brossière – 85250 SAINT-ANDRE GOULE D'OIE, pour des animations de réparations de vélo dans le cadre de Mai à vélo,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le contrat n° MOB18 avec « Cycles O'Vent » : 6 Le marché nouveau – 85670 SAINT-ETIENNE DU BOIS et le contrat n° MOB19 avec « AD Cycles » : 58 bis La Brossière – 85250 SAINT-ANDRE GOULE D'OIE, pour des animations de réparations de vélo dans le cadre de Mai à vélo. Les animations se dérouleront respectivement : le 06/05/2026 à l'office de tourisme d'Aizenay et le 25/04/2026 place du marché au Poiré sur Vie.

Le coût total pour les 2 animations s'élève au maximum à 452 €.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 16 mars 2026 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.